

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 39 (2002)

Heft: 1524

Artikel: Finance et politique : Blocher et son compagnon de route Ebner

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Blocher et son compagnon de route Ebner

Considéré un temps le pape de la finance helvétique, Martin Ebner subit de plein fouet les conséquences de spéculations dont il a été le protagoniste. Epaulé par Christophe Blocher, son alter ego idéologique.

Dans une longue interview (*Le Temps*, 12.8), Christoph Blocher se situe, professionnellement et idéologiquement, par rapport à son ami de trente ans, Martin Ebner. Entrepreneur, concentré sur le développement d'*EMS-Chemie*, dont il est premier responsable, Christophe Blocher se distancie du banquier, dont la dispersion des investissements et l'ambition du toujours plus l'ont conduit à un endettement insoutenable. En revanche, il partage avec Ebner la même idéologie libérale: moins d'État, plus de responsabilité personnelle et surtout moins d'impôts.

Faut-il rappeler que Martin Ebner interprétait à son profit direct «l'idéologie» du moins d'impôt? Que le déménagement de sa banque de Zürich à Schwytz lui permettait de passer d'un système bisannuel à un

système annuel et de choisir ainsi l'année non soumise à l'impôt qu'implique le glissement d'un régime fiscal à l'autre? Récemment encore, alors que les autorités de sa commune proposaient une baisse substantielle d'impôt, Ebner fit, sans succès d'ailleurs, une proposition de surenchère à la fois démagogique et outrageusement intéressée.

Quant à la responsabilité de l'entrepreneur, est-elle assumée? Martin Ebner obtient un rééchelonnement de ses dettes parce que la liquidation des gages, c'est-à-dire les actions achetées grâce à ses emprunts, déséquilibrerait le marché boursier déjà malmené. Ebner est sauvé du fiasco parce que sa chute ferait trop de dégâts. Eût-il été un modeste spéculateur, il aurait déjà passé à la trappe. Ironie, il est sauvé par des banques cantonales et régionales,

en majorité de droit public, et par les caisses Raiffesen, c'est-à-dire par des instituts qui, tout en participant au marché bancaire, ne sont pas fondés sur les principes libéraux.

La réaction de Blocher à la déconfiture Ebnerienne est révélatrice du simplisme de sa propre idéologie. Absence de regard critique sur les prétendues justes sanctions du marché, contournées ou éludées souvent en fonction de l'importance des intérêts en jeu, les responsables sauvant leur peau, ou la face, ou leur commission de départ. D'autre part, l'individualisme forcené du moins d'État est incapable d'exprimer la diversité créative de la vie collective, communautaire, solidaire. Les banques cantonales sauvent Ebner et Blocher croit toujours que la cité est faite d'individus isolés impossibles malgré eux. ag

Moyen-Orient

Une minorité oubliée

C'est le tract de l'été: une chaude journée de juillet, une musique vaguement orientale s'échappant d'un stand couvert de drapeaux sur la place de la Riponne à Lausanne, des jeunes gens qui distribuent des papillons avec insistance; pas de doute, des Kurdes protestent une fois de plus contre le Traité de Lausanne. Et puis quelques centaines de mètres plus loin, faute d'avoir, comme d'habitude, jeté le tract sans le lire dans une poubelle, je le regarde et si le titre ne surprend pas: «Empêchons un second traité de Lausanne», je

vois qu'il est signé: «Parti de la liberté de Mésopotamie». Je ne suis pas sûr d'avoir bien lu, mais non, il est bien question de libérer la Mésopotamie.

Ce tract ne s'en prend pas à l'Irak qui recouvre géographiquement la plus grande partie du pays d'entre les deux fleuves, mais à la Turquie, accusée d'opprimer les Assyro-syriaques depuis le Traité de Lausanne en 1923. Vertigineuse collision entre un vocabulaire d'archéologue et de collections muséales -Mésopotamie, assyrien - et la situation du Moyen-Orient. Toutes re-

cherches accomplies sur Internet et dans les livres, il n'est nulle part question d'Assyro-syriaques, mais d'Assyro-chaldéens qui parlent le syriaque, dialecte araméen (l'araméen! Vous vous rendez compte!). Cette petite minorité chrétienne, rurale et pastorale dispersée entre la Turquie, l'Irak et l'Arménie aurait du être protégée par le Traité de Lausanne de 1923. Inutile de préciser qu'elle ne l'a pas été.

Réduits à quelques dizaines de milliers de personnes dans leur terroir d'origine, ses membres se sont exilés en occident au fil des

ans. Ceux qui manifestaient à Lausanne venaient d'un pays de langue allemande, au vu de leur logo: «Freiheitspartei Mesopotamien» et leur tract français était visiblement une (bonne) traduction. Suggérons aux représentants de ce peuple, venu du fond des âges, qu'ils incluent dans leur prochain tract un petit résumé historique et un état de leur situation. Je crains qu'ils ne surestiment les connaissances des Occidentaux en ce qui concerne les minorités chrétiennes du Moyen-Orient! jg